

**PROCES-VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 27 OCTOBRE 2025**

Le 27 octobre 2025 à 19H30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc JANIN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16/10/2025

Étaient présents : Monsieur Jean-Marc JANIN, Maire, Madame Sylvie FRANCO, Isabelle GONNARD, adjointes, Mmes et MM Pierre SEUX, Martine OLLIVIER, Jean-Michel SIMON, Danielle COURBON, Alisson SEGEALET, Laurent CELLARIER, Christophe CHEMEL, Emmanuelle GAGNERE, Jean-Pierre GRANGE, Samir ZEKRI, Anne-Gaël LE QUINTREC, Conseillers Municipaux.

Pouvoirs : M. David BARRALLON à M. Jean-Marc JANIN

Excusé :

Absents :

M. Laurent CELLARIER a été élu secrétaire de séance.

Lecture et approbation du procès-verbal de la réunion du 24 septembre 2025 et signature du registre des délibérations.

- **Délégations du Conseil Municipal au maire** : le Conseil Municipal, considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, donne à Monsieur le maire les délégations prévues par l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales.
Le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal de l'exercice de cette délégation.
- **Création et composition des commissions municipales** : délibération est prise à l'unanimité pour créer 8 commissions municipales, à savoir :
 - Finances
 - Urbanisme
 - Bâtiments communaux, réseaux,
 - Affaires scolaires et communication (responsable agents cantine, école publique).
 - Environnement, voiries, cimetière et Eglise
 - Affaires associatives
 - Marchés publics
 - Accessibilité des personnes handicapées
- **Désignation des délégués aux syndicats intercommunaux** : délibération est prise à l'unanimité pour approuver la désignation des élus conformément au tableau joint à la délibération.
- **Acquisitions à envisager dans le cadre de la régularisation globale de la voirie communale** : délibération est prise à l'unanimité pour accepter l'acquisition des parcelles nécessaires à la régularisation globale de la voirie communale, dont l'emprise s'exerce, depuis longtemps parfois, sur des parcelles demeurées privées et accepter le recours à l'acte authentique en la forme administrative et autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables afférentes à la régularisation de ces dossiers.
- **Convention de mise à disposition et d'utilisation de la balayeuse et du camion benne type Maxity** : délibération est prise à l'unanimité pour approuver le projet de convention entre la commune et Annonay Rhône Agglo pour la mise à disposition d'une balayeuse et d'un camion-benne type « Maxity ».

- **Demande subvention sortie scolaire école privée** : délibération est prise à l'unanimité pour accepter l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 5 € par enfant pour financer une sortie scolaire au musée Canson.
- **Rapport annuel sur le prix et la qualité du service, Syndicat des Eaux Annonay Serrières** : le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2024. Le rapport est consultable en mairie.
- **Rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion d'Annonay Rhône Agglo** : le Conseil Municipal prend acte de la communication du rapport d'observations définitives relatif à la gestion de la Communauté d'agglomération Annonay Rhône Agglo au cours des exercices 2018 à 2023.

Délibération ajoutées à la réunion avec l'accord du Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Détermination du nombre de membres du CCAS** : Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, de fixer à 6 le nombre de membres du CCAS
- **Election des membres du CCAS** : Après avoir procédé aux opérations de vote au scrutin secret, le conseil municipal déclare Jean-Marc JANIN (Président), Alisson SEGEALET, Isabelle GONNARD, David BARRALON, Emmanuelle GAGNERE, Anne-Gaël LE QUINTREC élus pour siéger au sein du conseil d'administration du CCAS de la commune de SAINT-CYR (Ardèche).
- **Délégation d'admission en non-valeur des créances irrécouvrables de faibles montants** : délibération est prise à l'unanimité pour autoriser Monsieur le Maire, pour la durée du mandat du Conseil municipal en exercice à admettre en non valeurs des créances irrécouvrables avec un seuil maximal de 100€.
- **Remboursement arrhes location badminton** : délibération est prise à l'unanimité pour autoriser le remboursement à l'association Badminton la somme de 50 € correspondant aux arrhes versées pour la réservation de la salle des Mûriers. Suite au changement de date imposée à l'association Badminton pour la tenue de sa manifestation, la salle leur sera laissée exceptionnellement à titre gratuit pour l'organisation de leur tournoi annuel.
- **Fixation du montant de la participation pour les élèves scolarisés à l'école publique résidants hors de la commune** : délibération est prise à l'unanimité pour fixer la participation pour les élèves scolarisés à l'école publique résidant hors de la commune au même montant que le coût de fonctionnement du contrat d'association avec l'école privée de Saint-Cyr.
- **Modification du temps de travail d'un emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe** : délibération est prise par 14 voix pour et 1 abstention pour porter à compter du 1/11/2025 de 28h00 à 29h30 le temps hebdomadaire moyen de travail d'un emploi d'adjoint technique principale de 2^{ème} classe.
- **Changement prestataire téléphonie** : délibération est prise à l'unanimité pour approuver le changement de prestataire de téléphonie fixe, mobile et internet.
- Urbanisme :

Permis de construire :

BOGET Flavien – 82 rue de Cizelle – maison individuelle
 PICHON Estelle – 338 Chemin de Signol – maison individuelle
 LE PENNEC Dylan – 1670 route de Morel – pièce supplémentaire
 CHALAYE Alexis – 86 rue de Cizelle – maison garage piscine

Permis de construire Modificatif :

DESSEMOND EL BENA Irène – Rue de l'Aubépine-suppression terrasse et diminution surface maison

Déclaration Préalable :

ABRIAL Boris- 18 rue de la Chaux- annexe
BALANDRAUD Jennifer- 5 rue des Marais- transfert garage en chambre
ABRIAL Boris- 18 rue de la Chaux- annexe
CHHAY Sambor- 17 Allée du Béchet- installation climatisation
MON KIT SOLAIRE GREEN IDEAS- 4 rue des Forges - panneaux photovoltaïques
SCI LA MAISON D' AUGUSTA – 13 Route Bleue -changement destination
MOUNIER Mathieu – 1582 Route de Morel - panneaux photovoltaïques
RAMEL François – 152 Allée Jardins de Juliette - panneaux photovoltaïques
GUEYNOT Cindy – 2 rue des prés des Saints – ravalement façade + volets
SIMAO Jean-Marc -18 rue de l'Eglantine - panneaux photovoltaïques
GONNARD Michel – 59 rue de la Paix – ouverture sur voirie
MOUNIER Mathieu – 1582 route de Morel - panneaux photovoltaïques
EDF SOLUTIONS SOLAIRES – Rue du Rabier - panneaux photovoltaïques
VINCENT David – 5 rue du Pré des Saints - panneaux photovoltaïques

Permis d'Aménager :

HEKLAIR – 10 Rue des Vieux Murs -division de parcelle 2 lots

Certificat d'urbanisme :

SERVE Notaires associés – B2535/2540
SCP GIRAUD COURTES LAPEYRAT – B 1839-1840-2099-2103
SCP BELLEVEGUE SERVE – B2121/B37
SAS HERMA NOT de l'HERMUZIERE-A2214
MARKOVOTCH Océane – A2156
SCP MARTINEZ ALLIX -B43/B2122/B21/23
NOTANTIC -A128/129/1577/1674/1676/1860/2230/2233
SAS HERMA NOT de l'HERMUZIERE-B1909
SAS HERMA NOT de l'HERMUZIERE-A2249/2258/2252
SCP GIRAUD COURTES LAPEYRAT – B 487/488/568/890/901/902
SERVE Notaires associés – B150/1559
SAS HERMA NOT de l'HERMUZIERE-B462

Déclaration d'Intention d'Aliéner :

Parcelle B27
Parcelle A497
Parcelle B2209
Parcelle B2159
Parcelle A1766
Parcelle A2251
Parcelle A1375
Parcelles A2247/2260
Parcelles B2535/2540
Parcelles B1839/1840
Parcelles A2171/2196/2197/2193
Parcelles B43/2122
Parcelle B1909
Parcelles A2249/2258

Mme Sylvie Franco informe le Conseil Municipal que la parcelle actuellement utilisée par le club d'aéromodélisme est en vente. La SAFER a indiqué son intention de préempter, la zone concernée n'étant pas classée pour des activités de loisirs

Elle informe également que la parcelle B462 située Croix de l'Eterpas d'une surface de 3 105 m², déjà concernée par deux préemptions pour des ventes à des personnes qui ne sont pas agriculteurs, fait de nouveau l'objet d'une notification de vente par la SAFER au profit d'un particulier qui n'exerce pas d'activité agricole. Pour rappel des agriculteurs propriétaires de parcelles avoisinantes souhaitent l'acquérir.

-Questions diverses

- **Amicale Boules** : Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande de subvention exceptionnelle dans le cadre de la participation de plusieurs de leurs athlètes au Championnats de France. Les élus auraient souhaité connaître la date de la compétition et ont indiqué qu'une demande pourrait être renouvelée l'année prochaine, la réserve budgétaire actuelle ne permettant pas d'allouer de fonds supplémentaires.

- **Associations** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il ne semble pas nécessaire de désigner de nouveaux représentants pour chaque associations, les prochaines élections étant prévues pour mars prochain. La commission vie associative prendra en charge toutes les demandes.

- **Trail des Tulipes** : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande du Lions Club pour le prêt de la salle des Mûriers afin d'organiser le trail des Tulipes le. Comme l'an dernier, un avis favorable, pour un prêt gracieux de la salle, est donné à cette demande, sous réserve que ce prêt n'engendre pas de frais supplémentaires pour la commune.

- **Rétro 07** : Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande de mise à disposition d'une salle pour l'organisation d'une réunion à la suite de la manifestation organisée par l'association Rétro 07 à la salle des Mûriers. Le bureau du haut de la salle de la Route Bleue leur sera proposé.

- **ADICE** : Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande de salle pour l'organisation d'une réunion avec plateau repas froid pour des agriculteurs, suivie d'une visite d'une ferme sur la commune. Un avis favorable est donné à cette demande, le bureau du haut de la salle de la Route Bleue leur sera proposé. Les élus suggèrent que les repas froids soient pris dans les commerces de la commune.

- **Comité des fêtes** : Madame Alisson Segealet présente au Conseil Municipal une demande du Comité des fêtes pour l'organisation d'un feu d'artifice le vendredi 5/12/2025. Le comité aurait souhaité organiser cette manifestation dans le patio de la salle de la Route Bleue et tirer le feu d'artifice aux alentours de cette salle. Le lieu de tir n'étant pas très adapté (proche de l'école, coupure d'une route départementale), la majorité des élus souhaite qu'il ait lieu aux abords de la salle des Mûriers. Une rencontre sera proposée au Comité des fêtes pour l'organisation de ce tir.